

**Nom commercial :** ERC Top pro Nettoyant FAP pro N°1

**Code produit:** 1762

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 05.08.2019

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 27.02.2019

**Région:** FR

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial**

**ERC Top pro Nettoyant FAP pro N°1**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Additif pour systèmes de combustion

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

ERC France  
6 rue de l'Épinette  
ZAC Croix Saint Claude  
77340 Pontault-Combault  
France

N° de téléphone +33 1 64 43 27 02

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

sdb\_info@umco.de

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison de Strasbourg  
+33 3 88 37 37 37

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Eye Dam. 1; H318  
Skin Corr. 1B; H314  
STOT RE 2; H373

**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

**Pictogrammes de danger**



SGH05



SGH08

**Mention d'avertissement**

Danger

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:**

2,2'-iminodiéthanol  
2-aminoéthanol

**Mentions de danger**

H314

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Nom commercial :** ERC Top pro Nettoyant FAP pro N°1

**Code produit:** 1762

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 05.08.2019

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 27.02.2019

**Région:** FR

H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
<b>Conseils de prudence</b>	
P260	Ne pas respirer les poussières/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

## 2.3 Autres dangers

Evaluation PBT  
donnée non disponible

Evaluation vPvB  
donnée non disponible

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	
1	<b>2,2'-iminodiéthanol</b>			
	111-42-2 203-868-0 603-071-00-1 01-2119488930-28	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 STOT RE 2; H373	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
2	<b>2-aminoéthanol</b>			
	141-43-5 205-483-3 603-030-00-8 01-2119486455-28	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1B; H314 STOT SE 3; H335	>= 10,00 - < 25,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir article 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

#### Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

#### Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

#### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Assurer un traitement ophtalmologique immédiat.

#### Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Dans le cas de pertes de connaissance ou engourdissement maintenir la personne contaminée par le produit en position latérale de sécurité.

**Nom commercial :** ERC Top pro Nettoyant FAP pro N°1

**Code produit:** 1762

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 05.08.2019

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 27.02.2019

**Région:** FR

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Agent d'extinction approprié

Eau pulvérisée; Mousse; extincteur à poudre; Dioxyde de carbone

##### Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Monoxyde de carbone (CO)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un vêtement de protection. Utiliser un appareil respiratoire autonome. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.

##### Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doit être conçu de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau en conformité avec les règles de l'art.

##### Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition.

##### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

**Nom commercial :** ERC Top pro Nettoyant FAP pro N°1

**Code produit:** 1762

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 05.08.2019

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 27.02.2019

**Région:** FR

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

**Indications concernant le stockage avec d'autres produits**

Ne pas stocker en commun avec: Agents oxydants

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2'-iminodiéthanol	111-42-2	203-868-0
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>			
Diéthanolamine			
	VLE (8h)	15 mg/m <sup>3</sup>	3 ppm
2	2-aminoéthanol	141-43-5	205-483-3
<b>2006/15/EC</b>			
2-Aminoéthanol			
	VLE (courte durée)	7,6 mg/m <sup>3</sup>	3 ppm
	VLE (8h)	2,5 mg/m <sup>3</sup>	1 ppm
	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Skin	
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>			
Ethanolamine			
	VLE (courte durée)	7,6 mg/m <sup>3</sup>	3 ppm
	VLE (8h)	2,5 mg/m <sup>3</sup>	1 ppm
	Remarque/s	*	

**Valeurs DNEL, DMEL et PNEC**

**valeurs DNEL ( travailleurs )**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	2,2'-iminodiéthanol			111-42-2 203-868-0
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,13 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1 mg/m <sup>3</sup>
2	2-aminoéthanol			141-43-5 205-483-3
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	3,3 mg/m <sup>3</sup>

**valeurs DNEL ( consommateur )**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	2,2'-iminodiéthanol			111-42-2 203-868-0
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,06 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,07 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,25 mg/m <sup>3</sup>
2	2-aminoéthanol			141-43-5 205-483-3
	orale	(chronique) à long terme	local	3,75 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,24 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	2 mg/m <sup>3</sup>

**valeurs PNEC**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS / CE
----	------------------------------	-------------

**Nom commercial :** ERC Top pro Nettoyant FAP pro N°1

**Code produit:** 1762

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 05.08.2019

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 27.02.2019

**Région:** FR

	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	<b>2,2'-iminodiéthanol</b>		<b>111-42-2 203-868-0</b>	
	Eau	eau douce	0,02	mg/L
	Eau	eau marine	0,002	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,092	mg/kg
	concerne : poids sec			
	Eau	eau marine sédiment	0,0092	mg/kg
	concerne : poids sec			
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,095	mg/L
	sol	-	1,63	mg/kg
	concerne : poids sec			
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100	mg/L
	empoisonnement secondaire	-	1,04	mg/kg nourriture
2	<b>2-aminoéthanol</b>		<b>141-43-5 205-483-3</b>	
	Eau	eau douce	0,085	mg/L
	Eau	eau marine	0,0085	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,028	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,434	mg/L
	Eau	eau marine sédiment	0,0434	mg/L
	sol	-	0,0367	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100	mg/L

## 8.2 Contrôle de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

### Équipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

#### Protection des yeux / du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

#### Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié PVC  
Épaisseur du matériel min. 0,8 mm

#### Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat/Couleur
liquide

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** ERC Top pro Nettoyant FAP pro N°1

**Code produit:** 1762

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 05.08.2019

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 27.02.2019

**Région:** FR

<b>Odeur</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Seuil d'odorat</b>			
Donnée non disponible.			
<b>pH</b>			
Valeur	8,1	-	10,5
<b>Point d'ébullition / Zone d'ébullition</b>			
Valeur	>	100	°C
<b>Point de fusion / Zone de fusion</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Point de décomposition / Zone de décomposition</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Point d'éclair</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Propriétés comburantes</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Propriétés explosives</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Pression de vapeur</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité de vapeur</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Taux d'évaporation</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité relative</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Solubilité dans l'eau</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Solubilité(s)</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2'-iminodiéthanol	111-42-2	203-868-0
	log Pow	-2,46	
	Température de référence	25	°C
	concerne	pH 6,8 - 7,3	
	Méthode	OCDE 107	
	Source	ECHA	
2	2-aminoéthanol	141-43-5	205-483-3
	log Pow	-2,3	

**Nom commercial :** ERC Top pro Nettoyant FAP pro N°1

**Code produit:** 1762

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 05.08.2019

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 27.02.2019

**Région:** FR

Température de référence	25	°C
Méthode	OCDE 107	
Source	ECHA	

Viscosité			
Valeur	<	20,5	mm <sup>2</sup> /s
Température de référence		40	°C
Type	cinématique		

## 9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

### 10.4 Conditions à éviter

Néant, à l'utilisation appropriée.

### 10.5 Matières incompatibles

Agents d'oxydation

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	ERC Top pro Nettoyant FAP pro N°1
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA orale > 2000 mg/kg).

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2'-iminodiéthanol	111-42-2	203-868-0
DL50	env.	1600	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
2	2-aminoéthanol	141-43-5	205-483-3
DL50		1089	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		

Toxicité dermale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	ERC Top pro Nettoyant FAP pro N°1

Nom commercial : ERC Top pro Nettoyant FAP pro N°1

Code produit: 1762

Version actuelle: 1.1.0, établi le: 05.08.2019

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 27.02.2019

Région: FR

Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA cutanée > 2000 mg/kg).
------------	--

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-aminoéthanol	141-43-5	205-483-3
DL50		2504	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	ERC Top pro Nettoyant FAP pro N°1
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA inhalation: > 20.000 ppmV (gaz), > 20 mg/l (vapeurs), > 5 mg/l (poussières/brouillards).

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-aminoéthanol	141-43-5	205-483-3
CL50		>	1,487 mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2'-iminodiéthanol	111-42-2	203-868-0
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		
2	2-aminoéthanol	141-43-5	205-483-3
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Corrosif		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2'-iminodiéthanol	111-42-2	203-868-0
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Corrosif		
2	2-aminoéthanol	141-43-5	205-483-3
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Corrosif		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2'-iminodiéthanol	111-42-2	203-868-0

**Nom commercial :** ERC Top pro Nettoyant FAP pro N°1

**Code produit:** 1762

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 05.08.2019

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 27.02.2019

**Région:** FR

Voie d'exposition	Peau
Espèces	cobaye
Méthode	OCDE 406
Source	ECHA
Évaluation	non sensibilisant
<b>2</b>	<b>2-aminoéthanol</b> <b>141-43-5</b> <b>205-483-3</b>
Voie d'exposition	Peau
Espèces	cobaye
Source	ECHA
Évaluation	non sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2'-iminodiéthanol	111-42-2	203-868-0
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>2</b>	<b>2-aminoéthanol</b>	<b>141-43-5</b>	<b>205-483-3</b>
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2'-iminodiéthanol	111-42-2	203-868-0
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>2</b>	<b>2-aminoéthanol</b>	<b>141-43-5</b>	<b>205-483-3</b>
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2'-iminodiéthanol	111-42-2	203-868-0
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
Donnée non disponible.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2'-iminodiéthanol	111-42-2	203-868-0
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.	
<b>2</b>	<b>2-aminoéthanol</b>	<b>141-43-5</b>	<b>205-483-3</b>
Voie d'exposition		orale	
NOAEL		300	mg/kg bw/d
Espèces		rat	
Méthode		OECD 416	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Voie d'exposition		par inhalation	
NOEC		10	mg/m <sup>3</sup>
Espèces		rat	
Méthode		OECD 412	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Nom commercial : ERC Top pro Nettoyant FAP pro N°1

Code produit: 1762

Version actuelle: 1.1.0, établi le: 05.08.2019

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 27.02.2019

Région: FR

**Danger par aspiration**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Toxicité sur les poissons (aigüe)**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2'-iminodiéthanol	111-42-2	203-868-0
CL50		460	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Source	ECHA		
2	2-aminoéthanol	141-43-5	205-483-3
CL50		349	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Cyprinus carpio		
Méthode	440/2008/EC C.1.		
Source	ECHA		

**Toxicité sur les poissons (chronique)**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-aminoéthanol	141-43-5	205-483-3
NOEC		1,24	mg/l
Durée d'exposition		41	jour(s)
Espèces	Oryzias latipes		
Méthode	OECD 210		
Source	ECHA		

**Toxicité pour les daphnies (aigüe)**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2'-iminodiéthanol	111-42-2	203-868-0
CE50		30,1	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Ceriodaphnia dubia		
Source	ECHA		

**Toxicité pour les daphnies (chronique)**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2'-iminodiéthanol	111-42-2	203-868-0
CE10		1,05	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 211		
Source	ECHA		

**Toxicité pour les algues (aigüe)**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2'-iminodiéthanol	111-42-2	203-868-0
ErC50		9,5	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Source	ECHA		

**Toxicité pour les algues (chronique)**

Donnée non disponible.

**Toxicité sur bactéries**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-aminoéthanol	141-43-5	205-483-3
EC10		>	1000 mg/l
Durée d'exposition		30	min
Espèces	boue activée		

Nom commercial : ERC Top pro Nettoyant FAP pro N°1

Code produit: 1762

Version actuelle: 1.1.0, établi le: 05.08.2019

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 27.02.2019

Région: FR

Méthode	OCDE 209
Source	ECHA

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2'-iminodiéthanol	111-42-2	203-868-0
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		93	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
2	2-aminoéthanol	141-43-5	205-483-3
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur	>	90	%
Durée		21	jour(s)
Méthode	OCDE 301 A		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-aminoéthanol	141-43-5	205-483-3
FBC		2,3	- 9,2
Méthode	Calcul du modèle QSAR		
Source	ECHA		

Coefficient de partage: n-octanol/eau			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2'-iminodiéthanol	111-42-2	203-868-0
log Pow		-2,46	
Température de référence		25	°C
concerne	pH 6,8 - 7,3		
Méthode	OCDE 107		
Source	ECHA		
2	2-aminoéthanol	141-43-5	205-483-3
log Pow		-2,3	
Température de référence		25	°C
Méthode	OCDE 107		
Source	ECHA		

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	donnée non disponible
Evaluation vPvB	donnée non disponible

## 12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

## 12.7 Autres informations

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

**Nom commercial :** ERC Top pro Nettoyant FAP pro N°1

**Code produit:** 1762

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 05.08.2019

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 27.02.2019

**Région:** FR

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

### Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	8
Code de classification	C9
Groupe d'emballage	III
N° d'identification de danger	80
Numéro ONU	UN1760
Nom technique	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
Sources de danger	2-aminoéthanol
Code de restriction en tunnels	E
Étiquette	8

### 14.2 Transport IMDG

Classe	8
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN1760
Nom et description	CORROSIVE LIQUID, N.O.S.
Sources de danger	2-aminoethanol
EmS	F-A, S-B
Étiquettes	8

### 14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	8
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN1760
Nom et description	Corrosive liquid, n.o.s.
Sources de danger	2-aminoethanol
Étiquettes	8

### 14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non pertinent

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlements UE

##### Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

##### Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

**Nom commercial :** ERC Top pro Nettoyant FAP pro N°1

**Code produit:** 1762

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 05.08.2019

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 27.02.2019

**Région:** FR

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

**Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

Le produit est soumises à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

**DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

### Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

### Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 754217